

Nouvelles modalités et calendrier 2024-2025

PHASE 1 du 15 mai au 24 juin

RÉCOLTE et DIFFUSION des ACTIONS pour le 3 juin

Acteur culturel : actualisation des fiches-projets **avant le 31 mai sur le portail**

- actualiser les fiches « **Jumelage** » - « **Approfondir** » + les « **Avant Premières** » (« Découvrir » et/ou « Explorer » programmées d'octobre à novembre)
- renseigner les informations minimum sur les autres fiches « **Découvrir** » - « **Explorer** »
 - les contenu seront à finaliser fin août

△ Ne pas créer de nouveaux comptes même si il y a un changement de contact dû à l'arrivée d'une nouvelle personne dans la structure. Envoyer un mail à Parcours-EAC@mairie-nantes.fr pour une actualisation correcte.

Coordination partenariale (Dsden44, Circonscriptions, direction éducation)

- « **Jumelage** » - « **Approfondir** » - « **Avant Premières** » :
 - harmonisation du 23 au 31 mai
 - publication sur le portail pour le 7 juin
- création des fiches **DOMAINE** en classant par cycle, l'offre simplifiée des « **Découvrir** » et « **Explorer** »

CANDIDATURE des ÉCOLES du **7 au 24 juin midi**

Candidatures groupées entre plusieurs classes

Désormais, une candidature rassemble plusieurs classes par cycle ou par niveau selon la cohérence des projets communs et la taille de l'école.

- Un enseignant référent est désigné par candidature groupée.
- Par école : 3 candidatures minimum (cycle 1, cycle 2, cycle 3), sinon TPS-PS + MS + GS, etc.

Création d'un compte collectif :

- les comptes enseignants 23-24 sont supprimés pour nettoyer le portail,
- chaque nouveau compte créé sera lié au mail professionnel de l'enseignant référent,
- une fois le compte créé, l'enseignant référent clique sur « créer ma classe » pour :
 - nommer le regroupement de classes par « cycle 2 - 5 classes » ou « niveau CP - 4 classes »
 - cocher les différents niveaux des classes concernés
 - saisir dans « effectif de la classe », le nombre cumulé des enfants des classes rassemblées ici.

Formuler 4 souhaits :

- il est possible de choisir 1 « **Jumelage** » ou 1 « **Approfondir** » : même si le partenariat est ciblé pour l'école, aucune attribution n'est automatique, il est nécessaire de faire la demande.
- 1 à 2 « **Avant Premières** » peuvent être choisies
- 1 à 3 souhaits **DOMAINE** : choisir un ou plusieurs domaines*

ATTENTION

- « les interventions musicales en milieu scolaire » avec le conservatoire : candidature sur ADAGE
- « école et cinéma » sur le site du cinématographe puis confirmation sur ADAGE
- « les classes découvertes » sont accessibles via le memento des directeurs
- les candidatures pour Séquoia sont ouvertes via le formulaire Séquoia
- « les classes Grand Air » seront ouvertes prochainement sur le portail

INSTRUCTION ET ATTRIBUTION

Commissions d'attribution (Dsden44, Circonscriptions, direction éducation) **les 26 et 28 juin**

- attribution des « **Jumelage** » – « **Approfondir** » – « **Avant-première** »
- analyse des souhaits **DOMAINE** et début de l'attribution des actions « **Découvrir** » – « **Explorer** »

CONSULTATION DES ATTRIBUTIONS « Jumelage » - « Approfondir » - « Avant-première » à partir du 4 juillet

Vérification des attributions par les acteurs culturels

- publication des résultats d'attribution aux écoles

Acceptation des projets et actions par les écoles

L'équipe pédagogique se répartit les projets et actions entre les classes

- en cas de refus : réattribution des projets non acceptés par la mission EAC à d'autres écoles

CO-CONSTRUCTION DES PROJETS

Pour les « **Approfondir** » - « **Jumelage** », les structures culturelles et écoles identifient les objectifs et les étapes, définissent la place de l'enfant et la répartition des rôles.

Dépôt des projets avec intervenants extérieurs réguliers auprès de l'IEN

COMMISSION D'ÉQUITÉ le 23 août

Finalisation des attributions pour les actions « **Découvrir** » - « **Explorer** » par la direction de l'éducation en lien avec les CPD et CP

- confirmation des « Jumelage », « Approfondir » et Avant-première » si besoin

CONSULTATION DES ATTRIBUTIONS « Découvrir » - « Explorer » fin août

Vérification des attributions par les acteurs culturels

- publication des résultats d'attribution aux écoles

Acceptation des projets et actions par les écoles et consultation des actions attribuées fin août

L'équipe pédagogique se répartit les projets et actions entre les classes

- en cas de refus : réattribution des projets non acceptés par la mission EAC à d'autres écoles

Finalisation des attributions **3^{ème} semaine de septembre**

- les structures culturelles invitent les enseignants aux réunions de préparation
- ajustement des attributions à la marge et si besoin par la direction de l'éducation avec les circonscriptions

*Exemples de candidature et résultats d'attribution selon les étapes :

Souhaits pour 4 CP jusqu'au 24 juin	Attribution début juillet Accepté ou refusé par l'école Co-écriture du projet et dépôt auprès de l'IEN	Attribution début septembre Accepté ou refusé par l'école Réunion de préparation
<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma – Approfondir – « 6 min avec » • Cinéma • Théâtre • Danse 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma – Approfondir – « 6 min avec » : attribué Accepté • Cinéma : en attente • Théâtre : en attente • Danse : en attente 	<ul style="list-style-type: none"> • Cinéma – Approfondir – « 6 min avec » : attribué Accepté • Cinéma – Découvrir - Festival des 3 continents : attribué Accepté • Théâtre : non attribué • Danse – Explorer - Les pompons à la Station Nuage : attribué Accepté